

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/187 :

Approbation de la convention de partenariat avec l'ADAPEI - Atelier de danse et musique inclusive

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception - Préfecture
974-219740156 - 974-260901 - 2026-5-187-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de dépôt en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/187 : Approbation de la convention de partenariat avec l'ADAPEI - Atelier de danse et musique inclusive.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe que, dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Pierre s'attache à favoriser l'accès à la culture pour tous les publics.

À ce titre, elle développe une programmation artistique et culturelle diversifiée, accessible et de qualité, déployée au sein des équipements culturels municipaux, dans l'espace public ainsi qu'auprès des structures accueillant différents publics (établissements scolaires, associations, établissements médico-sociaux, établissements pénitentiaires, structures de la petite enfance, etc...).

Cette politique vise à permettre au plus grand nombre de bénéficier d'actions culturelles, en portant une attention particulière aux personnes éloignées de l'offre artistique et culturelle ou rencontrant des difficultés d'accès aux pratiques artistiques.

Le présent projet s'inscrit pleinement dans cette politique d'inclusion et de démocratisation culturelle. Il a pour objectif de permettre aux jeunes accompagnés par l'**ADAPEI (Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales)** de participer à un atelier de danse inclusive, animé par une intervenante du service culturel, Professeure diplômée d'État avec la collaboration de l'école municipale de musique.

Cette action offrira aux participants un espace de découverte, d'expression et de partage favorisant le développement de leur créativité, l'épanouissement personnel ainsi que les échanges entre les différents acteurs du projet. Elle contribuera également à sensibiliser les participants aux pratiques artistiques et à enrichir leur regard sur les possibilités d'expression offertes par la danse et la musique.

Considérant l'intérêt général de cette initiative, qui concourt à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap par la culture, la Commune souhaite accompagner sa mise en œuvre par la conclusion d'une convention de partenariat prévoyant notamment la mise à disposition d'équipements culturels municipaux ainsi que la mobilisation de moyens humains relevant de la Direction des Affaires Culturelles.

En conséquence,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune et l'ADAPEI ;
- **D'ACCORDER** la mise à disposition de l'Espace Culturel du Moulin à Café à la Ravine des Cabris, du théâtre de Pierrefonds et de l'école Municipale de Musique dans les conditions prévues par la convention ;
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints agissant dans le cadre de ses délégations, à **SIGNER** ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-187-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026